



Commission Régionale des Compétitions Jeunes et Seniors  
SAISON 2019/2020

PROCÈS-VERBAL N°4

Réunion du Mardi 27 Août 2019

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

**DEROGATIONS – SAISON 2019/2020**

de l'article 10.3 du R.S.G. de la LPIFF,

**TOUS les matches de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle, à l'exception du CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS où cette réglementation concerne les DEUX (2) dernières journées.**

**En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées en début de saison, ne seront pas valables pour tous les matches de la dernière journée, pour toutes les catégories**

**et les 2 dernières journées pour le Championnat Régional Seniors.**

**La Section demande aux clubs de prendre d'ores et déjà leurs dispositions pour s'assurer de la disponibilité de leurs installations aux dates concernées.**

**CHAMPIONNAT SENIORS – U18 – U17 Rég. – U16 -  
Dérogations horaires**

**500692 – MEUDON AS**

U18 R1 – matches à 15H00 toute la saison.

U18 R3 – matches à 13h00 toute la saison au stade Marcel Bec – 92190 MEUDON.

U17 Rég – matches à 13h00 toute la saison au stade Marcel Bec – 92190 MEUDON.

U14 R1 – matches à 17H00 toute la saison.

#### **503477 – LILAS FC**

U18 R2/ B - matches à 14h00 toute la saison.

U16 R3/ C - matches à 14h00 toute la saison.

#### **511876 - TORCY PVM US**

U14 R1/ A - matches à 16h00 toute la saison.

U14 R3/ D - matches à 14h00 toute la saison.

#### **523264 – GOBELINS F.C.**

##### **Rectification**

U14 R2 – matches à 13h15 toute la saison.

#### **523873 – FONTENAY SOUS BOIS U.S.**

U18 R3 – matches à 12h30 toute la saison.

#### **542557 – MELUN F.C.**

U18 R3 – matches à 12h30 toute la saison.

U16 R3 – matches à 12h30 toute la saison.

#### **563601 – UJA MACCABI PARIS METROPOLE**

U18 R3 - matches à 13h30 toute la saison.

U16 R3 - matches à 13h30 toute la saison.

Seniors R2 – matches à 15h30 toute la saison au stade A. Mimoun à Paris 12ème.

La Commission ne peut valider l'horaire de 15h30 toute la saison car le terrain ne dispose pas d'un éclairage classé.

**Les matches pourront avoir lieu à 15h30 jusqu'au 15/09/2019 et à partir du 15/04/2020.**

Seniors R3 – matches à 15h30 toute la saison au stade a. Mimoun à Paris 12ème.

La Commission ne peut valider l'horaire de 15h30 toute la saison car le terrain ne dispose pas d'un éclairage classé.

**Les matches pourront avoir lieu à 15h30 jusqu'au 15/09/2019 et à partir du 15/04/2020.**

La Commission invite le club et la ville à prendre contact avec la C.R.T.I.S. pour voir les possibilités de classer l'éclairage de ce terrain.

<b>CHAMPIONNAT C.D.M. Dérogation horaire</b>
--

#### **520102 - CESSON VERT ST DENIS**

R3 – matches à 10H00 toute la saison au Stade Maurice Creuset de CESSON.

<b>COUPE DE FRANCE – 3ème TOUR</b>
------------------------------------

**Rencontres à jouer le Dimanche 15 Septembre 2019 à 14h30**

**7 exempts du 3ème tour de Coupe de France, sous réserve des procédures en cours concernant le tour précédent :**

HOUILLES A.C. - MAULOISE U.S. - MORANGIS CHILLY F.C. - BALLAINVILLIERS A.S. - PANTIN OL. - MACCABI PARIS U.J.A. - CERGY PONTOISE F.C..

### **INFORMATION TERRAINS :**

La Commission informe les clubs de LA CAMILIENNE (511261), MONTREUIL ESD (523260), CHAVILLE FC (549265), BOISSISE PRINGY US (550643), VIGNEUX CO (522260), VALLEE 78 FC (500737), FONTENAY EN PARISIS (52726), ASS NOISEENNE (563905), NEUVILLE SUR OISE (531088), ARRONVILLE FC (549559), ENT. MERY MERIEL BESSANCOURT (580487), AS STAINS 93 ES (581563), CHAMPIONNET SP. (511117), PITRAY OLIER PARIS (516516), PLAINE VICTOIRE (550256) qu'ils doivent **fournir un terrain de NIVEAU 5 minimum pour leur rencontre et en informer impérativement la Commission, au plus tard le MARDI 10 SEPTEMBRE 2019.**

Egalement le club des PETITS ANGES PARIS (546466) qu'il doit **fournir un terrain de NIVEAU 6 minimum pour leur rencontre et en informer impérativement la Commission, au plus tard le MARDI 10 SEPTEMBRE 2019.**

En l'absence de proposition de terrain de repli, la rencontre sera inversée.

**Les clubs ont la possibilité de jouer leurs rencontres avant le 15 Septembre 2019,** après accord écrit des deux clubs et de la Commission.

(demande à effectuer via FOOTCLUBS ou par envoi de courriel sur competitions@paris-idf.fff.fr).

### **Terrain indisponible le 15/09/2019**

Les clubs recevant ayant un problème de terrain doivent fournir **un terrain de repli pour le mardi 10 Septembre 2019. En cas de terrain indisponible et de proposition, la rencontre sera inversée automatiquement.**

### **1/ Feuille de match informatique :**

La feuille de match informatisée est à utiliser en Coupe de France.

### **2/ Arbitrage :**

<b><u>3<sup>eme</sup> tour de la Coupe de France</u></b>			
<b>Club Receptant</b>	<b>Club Visiteur</b>	<b>Nombre d'Arbitre</b>	<b>Prise en charge</b>
Dernière Division District jusqu'à Départemental 2 inclus	Dernière Division District jusqu'à Départemental 2 inclus	<b>1 AO*</b>	A la charge du club recevant
Dernière Division District jusqu'à Départemental 2 inclus	District Départemental 1 jusqu'à NATIONAL 3	<b>3 AO</b>	<b>AC**</b> - A la charge du club recevant <b>2 AA***</b> - A la charge des 2 clubs
District Départemental 1 jusqu'à NATIONAL 3	Dernière Division District jusqu'à NATIONAL 3	<b>3 AO</b>	A la charge du club recevant

\*AO : Arbitre Officiel

\*\*AC : Arbitre Central

\*\*\*AA : Arbitre Assistant

Nous vous rappelons que pour les rencontres couvertes par 1 seul Arbitre Officiel, si les clubs souhaitent deux Arbitres Assistants supplémentaires, ils doivent en faire la demande auprès du service arbitrage de la Ligue. Les arbitres seront alors à la charge du club demandeur.

**RAPPEL :**

**En cas de prolongation, un remplacement supplémentaire peut-être effectué indépendamment du fait que l'équipe ait ou non déjà effectué tous les remplacements autorisés.**

La Commission précise qu'une procédure est actuellement en cours concernant le match JEUNESSE ETAMPOISE 1 / CHEVILLY LARUE 1 du 2<sup>ème</sup> tour, qui a été donné perdu aux 2 clubs par la C.R.D.. Si, à l'issue de cette procédure, l'un des 2 clubs est qualifié pour le 3<sup>ème</sup> tour, il conviendra d'ajouter le match suivant au tirage du 3<sup>ème</sup> tour :

MAULOISE US 1 / JEUNESSE ETAMPOISE 1 ou CHEVILLY LARUE 1

**SENIORS - CHAMPIONNAT****500009 - GARENNE COLOMBES A.F. (R1/A)**

Courriel du Conseil Départemental des Hauts de Seine demandant que les matches à domicile de cette équipe se déroulent sur le terrain Lucien CHOINE à COLOMBES pour la saison 2019/2020.

Après avoir pris note de l'avis de la C.R.T.I.S., la Commission autorise le club de GARENNE COLOMBES A.F., à utiliser ce terrain pour ces matches, conformément à l'article 39.1 du R.S.G. de la LPIFF.

Par ailleurs, elle demande au club de prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité des joueurs et des officiels, avant, pendant et après le match.

**21470283 : SAINT LEU FC 95 1 / NOISY LE GRAND FC 1 du 31/08/2019 (N3)**

Courriel de SAINT LEU FC 95 et attestation de la Mairie de FRANCONVILLE informant du terrain de repli.

La Commission fixe cette rencontre le samedi 31 août 2019 à 18h00, sur le stade Jean ROLLAND 1 à Franconville.

**21470297 : SAINT LEU FC 95 1 / PARIS FC 2 du 21/09/2019 (N3)****RAPPEL**

La Commission demande au club de lui communiquer le nom et l'adresse d'un terrain de repli neutre de niveau 4 en dehors de la Ville de ST LEU LA FORET, accompagné de l'attestation du propriétaire, **au plus tard le vendredi 20 Septembre 2019 à 12h00.**

Si des matches de Coupes à domicile viennent s'intercaler dans ce calendrier, ils seront à prendre en compte dans la sanction.

**21447001 : VITRY C.A. 1 / VAL YERRES CROSNE 1 du 01/09/2019 (R2/A)**

Courriel de VITRY CA informant d'un changement de terrain et d'horaire, en raison de travaux sur son terrain habituel.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2019 à 15h30, sur le stade Arrighi à VITRY.

Accord de la Commission.

**21446880 : AUBERVILLIERS F.C.M. 2 / COURCOURONNES 1 du 08/09/2019 (R2/B)**

Courriel du FCM AUBERVILLIERS et attestation de la Mairie de LA COURNEUVE informant du terrain de repli.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 08 Septembre 2019 à 15h00, sur le stade Géo André 1 à LA COURNEUVE.

Accord de la Commission.

**21446890 : AUBERVILLIERS F.C.M. 2 / TREMBLAY F.C. du 06/10/2019 (R2/B)**

Courriel du FCM AUBERVILLIERS et attestation de la Mairie de LA COURNEUVE informant du terrain de repli.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 06 Octobre 2019 à 15h00, sur le stade Géo André 1 à LA COURNEUVE.

Accord de la Commission.

Si des matches de Coupes à domicile viennent s'intercaler dans ce calendrier, ils seront à prendre en compte dans la sanction.

**21447143 : CLAYE SOUILLY SP. / GOBELINS F.C. du 08/09/2019 (R2/C)**

Courriel des deux clubs informant de l'inversion des rencontres.

Cette rencontre aura lieu le Dimanche 08 Septembre 2019 à 15h00, sur le stade Boutroux à Paris 13<sup>ème</sup>.

Les rencontres deviennent :

**Aller - 21447143 : GOBELINS F.C. / CLAYE SOUILLY SP. le 08/09/2019**

**Retour – 21447209 : CLAYE SOUILLY SP. / GOBELINS F.C. le 26/01/2020**

**21447530 : EVRY F.C. / BLANC MESNIL S.F. 2 du 01/09/2019 (R3/B)**

Courriel du FC EVRY et attestation de la Mairie de SAINTRY SUR SEINE informant du terrain de repli.

La Commission fixe cette rencontre le Dimanche 1<sup>er</sup> Septembre 2019 à 17h00, sur le stade Just FONTAINE à ST PIERRE DU PERRY.

**21447535 : EVRY F.C. / VIRY CHATILLON E.S. 2 du 08/09/2019 (R3/B)**

Courriel du FC EVRY et attestation de la Mairie de SAINTRY SUR SEINE informant du terrain de repli.

La Commission fixe cette rencontre le Dimanche 08 Septembre 2019 à 17h00, sur le stade Just FONTAINE à ST PIERRE DU PERRY.

**21447549 : EVRY F.C. / BAGNEUX COM 1 du 06/10/2019 (R3/B)**

**21447563 : EVRY F.C. / VINCENNOIS C.O. 2 du 03/11/2019 (R3/B)**

**21447578 : EVRY F.C. / LILAS F.C. 2 du 24/11/2019 (R3/B)**

Concernant les 3 autres matches à disputer sur un terrain de repli, la Commission prend note de la proposition du stade Just Fontaine à St Pierre du Perray.

Elle constate que l'horaire proposé est de 17h et que l'éclairage de l'installation n'est plus classé.

La Commission informe le club que les 3 matches ci-dessus pourront se jouer sur le stade Just Fontaine avec un coup d'envoi à 15h00 au plus tard si l'éclairage n'est toujours pas classé à la date des matches concernés.

La Commission invite le club et la Mairie à solliciter le classement de l'éclairage auprès de la C.D.T.I.S. du District de l'Essonne.

Si des matches de Coupes Régionales à domicile viennent s'intercaler dans ce calendrier, ils seront à prendre en compte dans la sanction.

**21447663 : PANTIN OLYMPIQUE / EPINAY ACADEMIE du 01/09/2019 (R3/C)**

RAPPEL

Demande d'inversion de match de PANTIN OLYMPIQUE informant de l'indisponibilité de son terrain, en raison de travaux via FOOTCLUBS.

La Commission demande au club de PANTIN OLYMPIQUE de lui fournir l'attestation de la Mairie indiquant les dates d'indisponibilité de son terrain.

A défaut d'accord avec votre adversaire pour une inversion, cette rencontre étant prévue au calendrier général, la Commission invite le club à trouver un autre terrain pour jouer cette rencontre.

A réception des informations communiquées, la Commission statuera.

**U20 ET UTILISATION DE LA F.M.I.**

La feuille de match informatisée sera à utiliser dans le CHAMPIONNAT U20, **à compter du Dimanche 08 Septembre 2019.**

La Coupe de Paris Crédit Mutuel IDF U20 sera également concernée par la FMI, dès le 1<sup>er</sup> tour.

### **U18 - CHAMPIONNAT**

#### **21451635 : JEUNESSE AUBERVILLIERS / MONTFERMEIL FC du 22/09/2019 (R1)**

RAPPEL

La Commission demande au club de lui communiquer le nom et l'adresse d'un terrain de repli neutre en dehors de la Ville d'AUBERVILLIERS accompagné de l'attestation du propriétaire, **au plus tard le vendredi 20 septembre 2019 à 12h00.**

Prochaine rencontre concernée :

21451649 : JEUNESSE AUBERVILLIERS / ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN du 20/10/2019

Si des matches de Coupes à domicile viennent s'intercaler dans ce calendrier, ils seront à prendre en compte dans la sanction.

#### **21452415 : MITRY MORY FOOT 1 / UJA MACCABI PARIS du 08/09/2019 (R3/D)**

RAPPEL

La Commission demande au club de lui communiquer le nom et l'adresse d'un terrain de repli neutre en dehors de la Ville de MITRY MORY accompagné de l'attestation du propriétaire, **au plus tard le vendredi 06 septembre 2019 à 12h00.**

Prochaines rencontres concernées :

21452435 : MITRY MORY FOOT 1 / VGA ST MAUR MASC. du 06/10/2019

21452448 : MITRY MORY FOOT 1 / GARENNE COLOMBES AF. du 03/11/2019

Si des matches de Coupes à domicile viennent s'intercaler dans ce calendrier, ils seront à prendre en compte dans la sanction.

### **C.D.M. - CHAMPIONNAT**

#### **609549 – REAL MAYDAY FUTBOL CLUB – R3 – poule B**

Courriel de REAL MAYDAY.

La Commission enregistre le forfait de cette équipe.

**L'équipe C.D.M. de REAL MAYDAY FUTBOL CLUB est déclarée forfait général.**

#### **21448456 : PORTUGAIS VILLENEUVE ST GEORGES / IVRY DESPORTIVA du 08/09/2019 (R1)**

RAPPEL

Courriel de la Mairie de VILLENEUVE ST GEORGES informant de l'indisponibilité du terrain pour travaux, en raison d'un vandalisme jusqu'à fin septembre.

**Cette rencontre étant prévue au calendrier général, la Commission invite le club à trouver un autre terrain pour jouer cette rencontre et informer la Commission, pour sa réunion du mardi 03 septembre 2019**

**A réception des informations communiquées, la Commission statuera.**

#### **21448726 : BALLANCOURT F.C. / SERVON F.C. du 15/09/2019 (R2/B)**

#### **21448730 : BALLANCOURT F.C. / ULIS PORTUGAIS du 22/09/2019 (R2/B)**

RAPPEL

Courriel de BALLANCOURT FC et attestation de la Mairie indiquant l'indisponibilité du terrain jusqu'au 22/09/2019.

Ces rencontres étant prévues au calendrier général, la Commission invite le club à trouver un autre terrain pour jouer ces rencontres.

A réception des informations communiquées, la Commission statuera.

Elle vous indique également la possibilité d'inversion, avec l'accord de votre adversaire.

**21448852 : SAINT LEU 95 F.C. / BELLOY SAINT MARTIN A.S.C. du 08/09/2019 (R3/A)**

RAPPEL

Demande de report au 13/10/2019 de SAINT LEU 95 F.C. via FOOTCLUBS, pour terrain indisponible.

La Commission demande au club de SAINT LEU 95 F.C. de lui fournir l'attestation de la Mairie indiquant les dates d'indisponibilité de son terrain.

**Cette rencontre étant prévue au calendrier général, la Commission invite le club à trouver un autre terrain pour jouer cette rencontre et informer la Commission, pour sa réunion du mardi 03 septembre 2019**

**A réception des informations communiquées, la Commission statuera.**

Elle vous indique également la possibilité d'inversion, avec l'accord de votre adversaire.